BULLETIN DE L'ACAM 13^e année - numéro 45 Juillet - Septembre 2000

ASSOCIATION CULTURELLE **ARMENIENNE** DE MARNE-LA-VALLEE

1, avenue Houette 93160 NOISY LE GRAND

Directeur de la publication Philippe Pilibossian Rédacteur en chef Jean-Pierre Hatchikian

Rédacteur-Adjoint Daniel Ter-Sakarian

ՄԱՌՆ-ԼԱ-ՎԱԼԷԻ ՀԱՅԿԱԿԱՆ ՄՇԱԿՈՒԹԱՅԻՆ ՄԻՈՒԹԻՒՆ

Sommaire

ACTIVITÉS DE L'ACAM

Page 2

Dîner convivial Nouveau Conseil d'administration

Page 3

Compte rendu de l'Assemblée générale du 29 avril 2000

Page 4

Concert du 28 mai 2000

CARNET

Page 2

Anniversaires

CULTURE

Page 5

Chant populaire (Province de Van)

Poème d'Archag Tchobanian

ACTUALITES

Pages 1, 9 à 12

L'Arménie au Conseil de l'Europe

Page 6

Rhadamisto, de Haendel

Page 7

Hommage aux victimes du Génocide arménien Conférence Arménie 2000

Page 8

Le bureau de l'OSCE à Erevan

Site Internet de l'ACAM

www.acam-france.org

- Activités de l'ACAM
- Activités arméniennes en France via l'Arménoscope
- Anciens numéros du Bulletin
- Informations sur les structures culturelles, les écoles, les églises et les communautés de France
- Informations sur l'Arménie et sa culture, Actualités sur l'Arménie
- Forum, Puzzle, Quizz culturels

Bibliographie arménienne : 265 auteurs, 432 ouvrages

L'Arménie bientôt au Conseil de l'Europe

STRASBOURG, 28.06.2000 - L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déclaré aujourd'hui que l'Arménie et l'Azerbaïdjan progressent vers une société démocratique pluraliste respectueuse des droits de l'homme et de l'état de droit. C'est pourquoi elle a décidé de rendre un avis favorable à l'adhésion de ces deux pays au Conseil de l'Europe, dont le nombre d'Etats membres passerait ainsi de 41 à 43.

L'Assemblée a considéré que ces deux pays sont capables et ont la volonté de poursuivre les réformes démocratiques engagées pour mettre l'ensemble de leur législation et de la pratique en conformité avec les principes et les normes du Conseil de l'Europe. Elle a par ailleurs estimé que l'adhésion des deux pays pourrait contribuer à l'instauration d'un climat de confiance nécessaire pour la solution du conflit dans le Haut-Karabakh.

L'Assemblée parlementaire a ainsi pris note des engagements pris par les Présidents des deux pays à respecter l'accord de cessez-le-feu jusqu'à ce que la solution définitive au conflit soit trouvée et à poursuivre les efforts pour arriver à sa solution pacifique et négociée sur la base de compromis acceptables pour toutes les parties concernées.

Elle a par ailleurs rappelé les engagements que les autorités des deux pays ont pris et devront respecter, notamment la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de certains de ses protocoles (en particulier le Protocole 6 abolissant la peine de mort) et des autres conventions majeures de l'Organisation. Concernant l'adoption de réformes en matière de législation interne et de droits de l'homme, l'Assemblée a demandé, entre autres, à l'Arménie de démilitariser son système pénitentiaire, d'adopter une loi sur le service militaire alternatif et d'amnistier les objecteurs de conscience, de permettre la pratique de cultes religieux sans discrimination et à l'Azerbaïdjan de faire en sorte que les prochaines élections législatives soient libres et équitables, de libérer ou de rejuger les prisonniers considérés comme «prisonniers politiques» et de garantir la liberté d'expression et l'indépendance des médias.

L'avis de l'Assemblée est adressé au Comité des Ministres, organe exécutif de l'Organisation. Composé des Ministres des Affaires étrangères des pays membres, il devra décider s'il suit l'avis de l'Assemblée et, dans ce cas, inviter les deux Etats du Caucase à devenir membres à part entière (NDLR : pratiquement automatique).

Compléments

La République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan ont déposé leur demande d'adhésion au Conseil de l'Europe respectivement le 7 mars et le 13 juillet 1996.

Les Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan ont obtenu le statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire respectivement le 26 janvier et le 28 juin 1996.

Depuis 1996, l'Arménie et l'Azerbaïdjan participent à diverses activités du Conseil de l'Europe dans le cadre de programmes intergouvernementaux de coopération et d'assistance, ainsi qu'aux travaux de l'Assemblées et de ses commissions. Les deux pays sont par ailleurs déjà parties à un certain nombre de conventions de l'Organisation.

(texte complet de l'Avis en pages 9 à 12)

Dîner convivial après l'A. G.

Bien agréable soirée.

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ACAM, un dîner a réuni membres et amis dans le cadre agréable du Tennis-Club de Noisy-le-Grand.

Une soixantaine de personnes ont pu apprécier cette soirée qui se voulait plus familiale que protocolaire.

La présentation des derniers CD de l'auteur-compositeur et interprète Vicken a recueilli un grand intérêt, son répertoire étant composé de nouvelles chansons.

La présence de notre ami Pascal Tchakmakian, venu offrir des dédicaces de ses ouvrages eut un vif succès, puisque son stock fut rapidement épuisé, et que certains ouvrages manquèrent, en particulier Le Crépuscule des anges, remarquable par sa poésie et son caractère historique.

Nous avons regretté l'absence d'Edouard Gazarian, qui devait présenter un spectacle de pantomime, et était parti d'urgence en Arménie en raison de douloureuses raisons familiales. Mais nous espérons que ce n'est que partie remise.

Les présents n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction de la tenue de cette soirée, vantant son aspect convivial, et souhaitant qu'elle soit renouvelée souvent et bientôt.

Sarkis Sogikian

Le nouveau Conseil d'administration de l'ACAM

Après l'Assemblée générale du 28 avril 2000, le Conseil d'administration de l'ACAM s'établit comme suit :

- Président : Philippe PILIBOSSIAN,
 Maître de Conférences à l'Université de Paris VI,
 demeurant à Noisy-le-Grand
- Vice-président : Daniel TER SAKARIAN,
 Directeur technique, retraité, demeurant à Noisy-le-Grand
- Vice-président : **Albert KALAYDJIAN**, Chargé de mission, demeurant à Saint-Ouen
- Secrétaire : **Jean-Pierre HATCHIKIAN**, Chef de projet, demeurant à Courbevoie
- Trésorier : Mangassar MINASSIAN Chef d'entreprise, demeurant au Raincy
- Christian KAZANDJIAN, Artiste plasticien, demeurant à Sevran
- Serge SOJIKIAN, Agent technico-commercial, demeurant à Paris
- Jean-Marc TOKATLIAN,
 Chef d'entreprise, demeurant à Coisyy-Beaubourg



JOYEUX ANNIVERSAIRE EN JUILLET 2000

- le 3, Léon SABONDJIAN, Le Raincy
- le 3, Lucien SIYAHIAN, Champs-sur-Marne
- le 4, Edouard VARVARIAN, Paris
- le 4, Astrid WILMORT, Torcy
- le 8, Jean-Pierre KIBARIAN, Paris
- le 8, Oscar SEMERDJIAN, Allauch
- le 9, Gabriel HATCHIKIAN, Chatou
- le 9, Maral ZADOURIAN, Bry-sur-Marne
- le 18, Bernard VARJABEDIAN, Paris
- le 20, Lionel KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 20, Arsenia SABONDJIAN, Le Raincy
- le 20, Aymeric TREMOULET, Colomiers
- le 21, Claude MUTAFIAN, Paris
- le 21, Carla ZADOURIAN, Bry-sur-Marne
- le 23, Jacques LISSEROGLOU, Bry-sur-Marne
- le 28, Koharig ZAHREDJIAN, Villemomble
- le 30, Vartouhi BAGDASSARIAN, Pavillons-ss-Bois

JOYEUX ANNIVERSAIRE EN AOUT 2000

- le 2, Gérard HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 6, Christian KAZANDJIAN, Sevran
- le 9, Abraham TASSOUMIAN, Champigny-sur-Marne
- le 10, Tino AGOPIAN, Noisyle-Grand
- le 10, Jacques SERDJANIAN, Chelles
- le 10, Christine TREMOULET, Colomiers
- le 11, Catherine BAHABANIAN, Paris
- le 12, Elisabeth VARVARIAN, Paris
- le 15, Edith TRUBERT, Gournay-sur-Marne
- le 17, Albert KALAYDJIAN, Saint-Ouen
- le 18, Anahid ALADJAJIAN, Bry-sur-Marne
- le 19, Marie DUFLO, Paris
- le 26, Vahé KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 26, Alain TREMOULET, Colomiers
- le 27, Claire HATCHIKIAN, Paris
- le 28, Brigitte HATCHIKIAN, Courbevoie
- le 30, Nadine CARAPETIAN-SCHOLTES, Nanterre
- le 30, Jean-Marc TOKATLIAN, Croissy-Beaubourg

JOYEUX ANNIVERSAIRE EN SEPTEMBRE 2000

- le 1er, Jean-Pierre HATCHIKIAN, Courbevoie
- le 4, Evelyne MAZLEMIAN, Villemomble
- le 7, Pierre MORILLE, Chelles
- le 8, Hélène KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 8, Danielle TCHIBOUKDJIAN, Neuilly-Plaisance
- le 9, Toros ALADJAJIAN, Bry-sur-Marne
- le 10, Youri KOUTOYANTS, le Mans
- le 17, Armine MENUSET, Gagny
- le 20, Marita HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 24, Cédric TCHIBOUKDJIAN, Neuilly-Plaisance
- le 27, Florence LISSEROGLOU, Bry-sur-Marne

Compte rendu de l'Assemblée générale du 29 avril 2000 - Exercice 1999

Un travail fructueux.

L'an 2000, le samedi 29 avril, à 19 heures 30, les membres de l'Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du Tennis Club de Noisy-le-Grand, 3, rue du Vieux Moulin (bord de Marne) à Noisy-le-Grand, sur la convocation individuelle adressée à chacun d'eux par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par chaque membre de l'association entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Constitution du bureau de l'Assemblée

L'Assemblée désigne comme Président de séance: M. PILIBOSSIAN, président de l'association, et Assesseurs scrutateurs: 2 membres de l'association, MM. Mangassar MINASSIAN et Jean-Marc TOKATLIAN.

Le bureau ainsi constitué, le président constate d'après la feuille de présence que les membres présents ou représentés réunissent plus de 50 % des membres de l'association. Le quorum nécessaire étant atteint, le président constate alors que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et ouvre la séance.

Il est déposé sur le bureau : la feuille de présence, les pouvoirs ; le texte de la lettre de convocation adressée à chaque membre de l'association ; les statuts de l'association et l'ordre du jour :

- rapport moral du conseil d'administration pour l'exercice 1999
- rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 1999
- élection partielle au conseil d'administration
- questions concernant les activités de l'exercice 2000
- questions diverses.

Rapport moral du conseil d'administration

Le président PILIBOSSIAN donne lecture à l'assemblée du rapport moral du conseil d'administration. Ce rapport a été publié dans le numéro 44 du Bulletin de l'ACAM adressé à chaque membre.

Un long échange a concerné l'absence de subventions, et l'assemblée s'est émue de l'attitude de la municipalité de Noisy-le-Grand sur ce point.

Après discussion et toutes explications étant données, il est procédé au vote : contre : 0 ;abstention : 0; pour :unanimité.Le rapport moral est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 1999

M. MINASSIAN, trésorier, présente les comptes de l'association, arrêtés au 31/12/99. Après discussion et toutes explications étant données, il est procédé au vote : contre : 0 ; abstention : 0; pour :unanimité. Les comptes sont donc approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Par ailleurs, à l'unanilité, le montant des cotisations à partir de l'année 2001 est fixé à 90 F pour une personne, et 25 F par personne supplémentaire d'un même foyer. La cotisation Personne morale est fixée à 5 fois la cotisation Personne physique, soit 450 F à partir de 2001.

Conseil d'administration

Il est rappelé que les fonctions de membre du conseil d'administration sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Plusieurs postes se trouvent à pourvoir (sortants: Mme GERBAUD, M. TCHIBOUKDJIAN). Le conseil propose à l'assemblée les candidatures de MM. Albert KALAYDJIAN, Sarkis SOJIKIAN et Jean-Marc TOKATLIAN.

Il est procédé au vote :

- Albert KALAYDJIAN : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour. Élu à l'unanimité
- Sarkis SOJIKIAN : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour. Élu à l'unanimité
- Jean-Marc TOKATLIAN: contre : 0; abstention : 0 ; pour. Élu à l'unanimité

Albert KALAYDJIAN, Sarkis

SOJIKIAN et Jean-Marc TOKATLIAN (qui retrouve sa place au conseil) sont donc élus au conseil d'administration.

Les questions diverses concernant les activités de l'exercice 2000 ont également retenu l'attention de l'Assemblée et ont particulièrement porté sur les points suivants : relations avec d'autres associations et insertion dans la vie culturelle locale, et préparation des prochaines manifestations, concerts, dont la soirée artistique du 28 mai 2000 au Château de Champs, date anniversaire de la victoire de Sardarabad.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40. La réunion s'est poursuivie par un repas convivial.

Le secrétaire de l'ACAM, Jean-Pierre HATCHIKIAN

Ont également assisté à laréunion :

- le Docteur Agop KUKACHARIAN, président de l'Académie Internationale des Sciences Ararat
- l'auteur-interprète Vicken, venu présenter son dernier CD
- notre ami l'écrivain Pascal TCHAKMAKIAN, membre de l'association, auteur du remarquable *Crépuscule des Anges*, prix Charles Oulmont 1984 de la Fondation de France (oeuvres récentes: *Les Contes du ballon rouge, Le Fou du désert, L'Emotion mystique*, aux éditions Les Fous du Désert; voir détails sur le site Internet de l'ACAM).
- un représentant de l'Association des Arméniens de Créteil.

En fin de soirée, Rafi CILIAN s'est joint à notre assemblée ; il souhaite pouvoir rassembler et animer un groupe de jeunes au sein de l'ACAM.

Enfin, l'Assemblée tient à remercier le sécrétaire Jean-Pierre HATCHIKIAN pour son remarquable travail de représentation de l'association et de mise en œuvre du site Internet, de plus en plus apprécié. **Philippe Pilibossian**

Prilippe Pilipossian
Président de l'ACAM

Château de Champs, Concert du 28 mai 2000

Concours International Pierre Lantier

Complète réussite.

En coproduction avec M. J.C. MENOU, conservateur du château, inspecteur du patrimoine, et l'ACAM, un concert a été organisé le Dimanche 28 mai 2000 au Château de Champs-sur-Marne.

Eu égard à l'importance et la qualité tant du programme que des artistes participants, le concert a eu lieu dans l'Orangerie, dont la capacité est plus grande que celle de la Salle de musique habituelle. L'initiative s'est avérée heureuse : le public a en effet rempli la salle et le concert, auquel Son Excellence l'Ambassadeur d'Arménie Edvard Nalbandian et son épouse nous ont fait l'honneur d'assister, a obtenu un franc succès.

On eut pu craindre, dans cette salle si sobre, aux murs de pierre de taille nue, que l'acoustique en souffre. Il n'en a rien été, au contraire : les sonorités y ont même gagné une puissance et une qualité inattendues, tant pour la voix que pour les instruments.

D'entrée, nous avons entendu Nariné GASPARIAN au piano et une jeune violoniste d'Arménie, Suzy ERITSIAN, jouer Saint-Saëns (*Introduction et rondo capriccioso*) puis Isaye (*Sonate* $n^{\circ}3$).

La soprano Sylvia KÉVORKIAN, accompagnée par Dominique VIDAL à la clarinette et par Arthur AHARONIAN au piano, nous a ensuite ensorcelés de sa voix émouvante et juste avec un lied de F. Schubert (*Le pâtre sur le rocher*).

Après un court entracte, le violoniste Haïk DAVTIAN accompagné par Arthur AHARONIAN a interprété Brahms (Sonate n° 3 et Danses hongroises 5 et 6) avec une exceptionnelle maestria. Il faut ici noter la remarquable présence et l'interprétation sans faille de Haïk DAVTIAN, que l'auditoire a parfaitement ressenties.

Sylvia KÉVORKIAN a enchaîné avec Bellini (air de Juliette *O quante volte*) démontrant sa parfaite maîtrise de deux styles de musique si différents, romantisme allemand et légèreté italienne.

Pour finir en beauté, Haïk DAVTIAN et Arthur AHARONIAN ont couronné la fête avec Prokofiev (*Danse des filles antillaises*) puis A. KHATCHATURIAN avec la *Danse d'Aïché*, la *Danse des filles en rose* et la célèbre *Danse du sabre* avec un brio qui a valu aux musiciens une véritable ovation. Ils ont bien sûr été obligés de nous offrir un bis!

Daniel Ter-Sakarian Vice-président de l'ACAM

Message personnel pour D.T.S.

Mardi 6 juin, au Théâtre des Champs-Elysées, dans le cadre du Cycle de l'intégrale des symphonies de Betthoven, par l'Ensemble Orchestral de Paris, direction de John Nelson. Nous avons entendu la *Symphonie n° 9 «Chorale»*, avec Christine Brewer, soprano, Donald Litaker, ténor, Gregg Baker, basse, et... mais oui! c'est bien sûr! la *Sociedad corale de Bilbao*, sous la direction de Gorka Sierra, qui nous a donné une *Ode à la joie* extraordinaire. Quels artistes et quelle soirée!

Des jeunes qui promettent.

Le Concours International d'Interprétation Pierre Lantier est une compétition de concertistes-finalistes, se déroulant en une seule épreuve. Les résultats du Concours 2000, qui a accueilli 29 finalistes de 14 pays, et le concert des lauréats se sont déroulés Mardi 16 Mai 2000 à la Mairie de Paris IV^e, sous la haute présidence de Jean-Claude Casadesus

Résultats pour l'Arménie

Hasmik ATABEKIAN, 23 ans, 2e Grand Prix International et

Karen SAIADYAN, 22 ans,

3e Grand Prix International.

Hasmik **ATABEKIAN**, Prix Spécial Pierre Lantier Shaké **TADEVOSYAN**, 24 ans, Prix Spécial Pierre Lantier

et Karine HOVANNISYAN, 23 ans, 2e piano.

Hasmik ATABEKIAN

- 23 ans, pianiste, vient du Conservatoire Supérieur d'Etat d'Erevan en Arménie
- 1993 1er Prix du Concours des Jeunes musiciens de la République d'Arménie
- 1997 2e Prix au Concours A. Katchaturian pour les Jeunes musiciens en Arménie
- 2000 2e Grand Prix de Piano, à l'unanimité au Concours International d'Interprétation Pierre Lantier à Paris, ainsi que Prix Spécial Chantal Auber pour la Musique de chambre

Karen SAIADYAN

- 22 ans, vient du Conservatoire Supérieur d'Etat d'Erevan en Arménie
- Neveu d'Arno Babadjanian
- 2000 3e Grand Prix de Piano, au Concours International d'Interprétation Pierre Lantier à Paris

Shaké TADEVOSYAN

- 24 ans, vient du Conservatoire Supérieur d'Etat d'Erevan en Arménie
- Diplôme d'excellence du Conservatoire d'Erevan
- Actuellement "aspirante" (perfectionnement de 2 ans à Erevan)
- 1994 Lauréate du Concours Amadeus à Erevan
- 1998 2e Prix du Concours Jean-Sébastien Bach à Paris
- 2000 Prix Spécial de Musique de Chambre pour le Concertino à deux pianos au Concours International d'Interprétation Pierre Lantier à Paris

Chant populaire (Province de Van)

C'est pas d' l' amour, c'est d' la rage!

Le mari dit à sa femme :

- Allons, vendons le four de notre cour, Achetons avec la recette une paire de vaches.

La femme dit à son mari:

Si tu vends le four de notre cour,
Si avec la recette tu achètes une paire de vaches,
De ma main je trairai du lait
Avec, dessus, un pouce de crème.

Si de ta main tu me trais du lait,
 Avec, dessus, un pouce de crème,
 Je t'achèterai une jarre à la bouche recourbée
 Avec un couvercle grinçant par dessus.

- Si tu m'achètes une jarre à la bouche recourbée Avce un couvercle grinçant par-dessus, Je te ferai du beurre tout plein une outre, Pour que tu te reposes à son ombre.
- Si tu me fais du beurre tout plein une outre, Pour que je me repose à son ombre, Je t'achèterai du khôl Avec le pinceau à manche d'argent.
 - Si tu m'achètes du khôl
 Avec un pinceau à manche d'argent,
 Je me peindrai les yeux jusque dans les coins,
 Je me tiendrai à la porte devant tout le monde.
- Si tu te peins les yeux jusque dans les coins, Si tu te tiens à la porte devant tout le monde, Je te rosserai avec un bâton de chêne, Tu te mettras à crier et à pleurer.
 - Si tu me rosses avec un bâton de chêne, Je me fâcherai, j'irai chez mon père.
- Si tu te fâches, si tu vas chez ton père, Je deviendrai une cigogne ailée, Je te forcerai à me suivre en claquetant, Je te ramènerai chez nous.
 - Si tu deviens une cigogne ailée,
 Si tu me forces à te suivre en claquetant,
 Je deviendrai un sarment chargé de grappillons,
 Je me suspendrai au mur de mon père.
- Si tu deviens un sarment chargé de grappillons,
 Si tu te suspends au mur de ton père,
 Je deviendrai un couteau aigu,
 Je te couperai sur le mur même.
 - Si tu deviens un couteau aigu
 Si tu viens me couper sur le mur même,
 Je deviendrai du vin de grenades,
 J'irai me mettre dans des tonneaux.

Si tu deviens du vin de grenades,
 Si tu vas te mettre dans des tonneaux,
 Je deviendrai une tasse peinte de fleurs,
 J'irai te boire avec délices.

Si tu deviens une tasse peinte de fleurs,
Si tu viens boire avec délices.
Je deviendrai un fleuve débordé,
Je te ferai éclater le ventre!

Ce chant satirique, bien dans la veine populaire des chansons où mari et femme s'invectivent... tendrement a été publié dans un article intitulé *Chants populaires arméniens*, traduits par Archag Tchobanian, dans la revue du Mercure de France, numéro d'Avril 1903, pp. 123-139.

Archag Tchobanian

Աղջիկ մը կայ Հոգւոյս մէջ Որ յաւիտեան կը փորձէ Յիչել երգ մը մոռցըւած Որ խոյս կուտայ միչտ իրմէ:

Տրղայ մը կայ մտքիս մէջ Որ կը սպասէ անդադար, Յոյսով մը որ չը յոգնիր, Մէկուն որ չիգար, չիգար։

Սրտիս մէջ կայ ծերուկ մը Որ կը կանչէ յաւիտեան Մէկն որ Հեռուն է եւ որ Չիտար երբեջ պատասխան:

ՍՐՇԱԿ ՉՕՊԱՆԵԱՆ

Traduction (A. Tch.):

Une vierge est dans mon âme, - Qui s'efforce éternellement - A se rappeler un vieil air oublié - Qui lui échappe toujours.

Dans mon esprit demeure un enfant - Qui attend toujours - Avec une espérance qui ne se lasse point, Quelqu'un qui ne vient pas, qui ne vient pas.

J'ai dans mon cœur un vieillard - Qui appelle éternellement - Quelqu'un qui est très loin - Et qui ne répond jamais.

Ce tendre poème du jeune Archag Tchobanian a paru (en caractères arméniens!) en juin 1895 dans la revue *Mercure de France*, avec un commentaire élogieux de Pierre Quillard, qui avait été auparavant son professeur de philosophie et de littérature comparée au collège arménien Guétronakan de Galata, à Constantinople.

La revue devait publier encore L'Aventure du petit paysan arménien (Mars 1899), Grégoire de Narek (Novembre 1900), Chants populaires arméniens (Avril 1903), Poèmes (Avril 1907), et La maison de la douleur (Juin 1913).

En outre, la revue éditait plusieurs livres, dont *Les massacres d'Arménie* (1896), *L'Arménie, son histoire, sa littérature, son rôle en Orient* (1897) et *Les trouvères arméniens* (1906).

Trois contes arméniens, de Roupen Zartarian (Mai 1896) et Nuit d'automne d'Avédis Aharonian (Février 1911) devaient présenter un autre volet de la littérature arménienne contemporaine.

Rhadamisto, de Haendel Une famille du tonnerre!

Les amours de Tiridate, roi d'Arménie.

Une série de représentations a été donnée au Grand Theatre de Leeds (Gde-Bretagne), les 13, 24, et 30 mai; ainsi que du 14 au 22 juin à l'Opera de St. Louis (USA).

Musique

Premier opéra de Haendel (né à Halle le 23 février 1685, décédé à Londres le 14 avril 1759) pour l'Académie Royale de Musique, il est généralement exécuté dans sa deuxième version, très améliorée. En dépit d'une écriture qui suit consciencieusement les conventions de l'opera seria - succession de récitatifs et d'arias (31 airs!) - Rhadamisto retient miraculeusement l'attention pendant plus de trois heures. Haendel était le plus féministe des compositeurs, et Rhadamisto est un opéra de femmes malheureuses; ce qui rend cette musique si théâtrale, c'est la dramatisation par Haendel des émotions, de la fierté et la peine vers - la plupart du temps -.la douleur et la fureur.

Livret

Il est basé sur la version déformée d'un épisode relaté par Tacite d'une guerre fratricide au Caucase en l'an 51, version modifiée par Nicola Haym (également auteur du livret de *Jules César*) d'après une pièce de Domenico Lalli.

Action

(prière de prendre des notes!)

Tiridate, roi d'Arménie, a envahi la Thrace et fait prisonnier le Roi Farasmane, uniquement parce qu'il s'est amouraché de Zénobia, belle-fille de Farasmane. L'épouse de Tiridate, Polissène, est la fille de Farasmane. Un des généraux de Tiridate, Tigrane, est amoureux de Polissène et conspire dans l'ombre. Rhadamisto, par ailleurs, est fils de Farasmane, c'est-à-dire beau-frère de Tiridate, et est l'époux de Zénobia.

(Tout le monde suit ? Je continue :) Acte I: Tiridate assiège la capitale de la Thrace. Rhadamisto et Zénobia décident de mettre fin à leurs jours. Acte II: Rhadamisto et Zénobia errent tristement dans la campagne, et elle préfère se jeter dans le fleuve Araxe plutôt de tomber entre les mains de Tiridate. Heureusement, elle est repêchée par Fraarte et conduite à Tiridate. Rhadamisto est capturé par Tigrane, qui (mais alors pour des raisons connues de lui seul!) le prend pour Tiridate déguisé.

Acte III: Tiridate fait des avances infructueuses à Zénobia. La ruse de Rhadamisto est découverte et Tiridate offre d'épargner sa vie à condition que Zénobia soit un peu plus... compréhensive. Heureusement une révolution éclate à ce moment; Tiridate fait des excuses pour son comportement, promet d'être dorénavant gentil à l'égard de son épouse, et se fait pardonner de chacun (« happy end » de rigueur dans l'opera seria!).

Morceaux de bravoure

Au moins deux des plus grandes arias de Haendel: « Ombra cara », un chant funèbre plein de chagrin, soutenu par les accents chromatiques des cordes, d'une intensité déchirante; et « Quando mai », une cavatine ardente, entrelacs mozartien du chant de la soprano et du hautbois.

Confusion des sexes

Des généraux de Tiridate, Fraarte et Tigrane, sont chantés par des sopranos. Rhadamisto est bien entendu un contreténor (mais le rôle était à l'origine tenu par une soprano puis un castrat).

Et pour finir

Les correspondances entre le sujet de *Rhadamisto* et la cour de Hanovre sont évidentes. Comme Tiridate, George I^{er} s'était lassé de son épouse et l'avait fait enfermer pendant 32 ans. Rhadamisto lui-même est clairement un alias du Prince de Galles qui, comme d'autres avant et après lui, ne supportait plus son père. Il faut donc conclure que Haendel suggère en douce que le roi avait une relation coupable avec sa belle-fille, Caroline.

Robert THICKNESSE, pour l'ACAM

Heurs et malheurs de Rhadamiste et Zénobie dans les arts français

Thème classique.

Rhadamiste et Zénobie

Pièce de Prosper Jolyot de Crébillon.

Prosper Jolyot de CREBILLON, (ou Crais-Billon) naît à Dijon, rue Monge, en 1674 et meurt à Paris en 1762 dans la misère après avoir connu le succès et la fortune grâce à ses tragédies.

Auteur de neuf tragédies, il est élu à l'Académie Française en 1731 et rédige en vers son discours de réception.

Rhadamiste et Zénobie (1711, jouée par la Troupe des Comédiens-Français) passe pour son chef-d'œuvre. Electre (1709), Xerxès (1714), Sémiramis (1717), Catilina (1748) sont ses principales tragédies. Triumvirat ou la mort de Cicéron (1754) est sa dernière pièce.

Son fils, Claude Prosper Jolyot de Crébillon (1707-1777), qui était, en qualité de censeur royal, chargé de veiller sur la morale des écrits d'autrui, écrira pourtant des contes licencieux!

Zénobie trouvée par des bergers sur les bords de l'Araxe

Huile sur toile, 145 x 113, de Paul Baudry (1828-1886), Grand Prix de Rome de peinture d'histoire, 1850.

L'action, rapportée par Tacite dans ses *Annales* (1 XII, C. 51), se déroule au cours du I^{er} siècle de notre ère. Rhadamiste, qui avait envahi l'Arménie, se trouve confronté à une révolte. «Rhadamiste, forcé de fuir avec sa femme Zénobie, qu'il ne voulait pas laisser tomber au pouvoir de ses ennemis, la frappe de son épée, et l'ayant traînée au bord de l'Araxe, il l'abandonne au courant du fleuve. Des bergers qui l'aperçoivent, accourent, s'assurent qu'elle respire encore, lui prodiguent leurs soins et la transportent dans la ville d'Artaxate».

Le tableau fait partie des collections de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, à Paris.

Jean-Pierre HATCHIKIAN, pour l'ACAM

Hommage aux victimes du Génocide arménien

Actes concrets.

« Hommage aux victimes du Génocide arménien.» C'est par ces mots que le maire de la Ville des Lilas, Jean-Jack SALLES, a inauguré le Dimanche 21 mai 2000 au Cimetière de la même ville un monument dédié aux martyrs du Génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman en 1915, en présence de Monseigneur Kude Nacachian, Archevêque, Délégué pour l'Europe du Catholicossat de Tous les Arméniens, et Prélat des Arméniens de Paris, et de Son Excellence Monsieur Edward Nalbandian, Ambassadeur de la République d'Arménie en France. Etaient également présents le Sous-Préfet, des anciens combattants arméniens et de nombreuses organisations.

Ainsi, cette ville de 20 000 habitants de la périphérie de Paris devient la troisième commune après Sevran et Montreuil dans le Département de la Seine-Saint-Denis à honorer la mémoire des victimes du premier Génocide du XXe siècle, avec un khatchkar (stèle à ornement de croix).

Le monument, en bronze, commandé par la Ville des Lilas au sculpteur David YEREVANTZI, est riche de symboles tout en restant discret dans sa présentation. Il part du socle, et d'un tronc commun, se sépare ensuite en deux élévations parallèles, qui se rejoignent à nouveau sous forme de tête féminine, représentant l'unité de la nation arménienne, par la double force de la mère patrie et de la diaspora, traversant les siècles grâce à sa foi chrétienne et les lettres, profondément ancrées dans son histoire.

Saluons le Conseil municipal de la Ville des Lilas, qui, faisant preuve de maturité et de sagesse, entend marquer les grands moments tragiques du XXe siècle en érigeant des monuments sur les places publiques.

A l'aube du XXIe siècle, c'est la sensibilisation de la mémoire collective qui est recherchée, une mise en garde aux générations futures.

Annie PILIBOSSIAN, pour l'ACAM

Suite aux Lilas

Monsieur Jean-Jack Salles, Maire de la Ville des Lilas, nous a fait parvenir copie des correspondances échangées avec l'Ambassade de Turquie à la suite de l'inauguration du monument aux victimes du génocide arménien.

Par courrier du 31 mai 2000, M. Sönmez Köksal, Ambassadeur de Turquie, écrit au Maire des Lilas, pour lui exprimer son grand regert d'apprendre l'inauguration qui a eu lieu, transmet à M. Salles un fascicule intitulé «Allégations arméniennes et faits historiques », et lui demande de constater l'insulte que le monument fait à « à la mémoire des centaines de milliers de Turcs massacrés par les Arméniens lors de la Grande Guerre en Anatolie.»

La réponse de M. Salles, datée 8 juin 2000, exprime « sa grande surprise et sa profonde indignation devant le peu devant le peu de respect (que l'Ambassadeur) réserve aux grands principes qui animent la République Française.», et évoque la totale liberté des communes, leur complète autonomie de décision et de gestion, ainsi que l'ingérence faite dans les affaires intérieures de notre pays.

A Noisy-le-Grand

Vœu du groupe majoritaire soumis au Conseil Municipal.

«L'Assemblée Nationale, dont notre Député Michel Pajon, a voté le 29 mai 1998 la proposition de loi reconnaissant le génocide arménien.

Ce vœu unanime fait honneur à la France. Nous en sommes solidaires. Le Sénat, le 21 mars 2000, a refusé par 172 voix contre 130 et 4 abstentions l'examen de la proposition de loi.

Le Conseil Municipal de Noisy-le-Grand, réuni le 4 mai 2000 formule donc le vœu

Que le Sénat revienne sur ce refus et reconnaisse à l'unanimité le génocide arménien, et ce pour traduire une fois encore nos valeurs de liberté, de justice et de fraternité ».

Le vœu est adopté à la majorité (35 voix pour - 2 voix contre).

Conférence mondiale Arménie 2000

En Allemagne.

Pour commémorer le 1700e anniversaire de la proclamation du Christianisme comme religion d'Etat en Arménie, une Conférence mondiale aura lieu sous le haut patronage de Johannes Rau, président de la République fédérale d'Allemagne, Robert Kotcharian, président de la République d'Arménie, Karékine II, Patriarche Suprême et Catholicos de tous les Arméniens, Aram I, Catholicos de la Grande Maison de Cilicie.

Les organisateurs sont l'Université Martin Luther de Halle-Wittenberg et le Centre Mesrop des Études arméniennes de la Fondation Leucorea à Wittenberg en association avec le Comité allemand pour l'UNESCO. Les langues officielles de la conférence seront larménien, l'allemand, le russe, le français, l'anglais. Lieu de la conférence : Palais des Congrès et de la Culture, Halle, Saale.

Les thèmes de la conférence seront : Langue et littérature, Histoire arménienne, Eglise et théologie, Arts et culture, Sciences, de l'histoire à aujourd'hui.

2 septembre, à 17 heures : ouverture de l'exposition *Trésors arméniens de Cilicie*, Galerie du Château Moritzburg, au centre de la ville de Halle (Saale)

Ouverture de la Conférence mondiale le 3 septembre, à 17 heures

Service divin Dimanche 3 septembre, à 10 h., Église Notre-Dame au centre de Halle; service oecuménique le 8 septembre, à 17 h., Église Saint-Moritz, à Halle.

Concerts de musique arménienne et allemande : Excursions .

Contact et Inscription

Université Martin Luther de Halle-Wittenberg, Fondation Leucorea, Professeur Dr. Herman Goltz, et Centre Mesrop des Études arméniennes, Dr. Vazrik Bazil

Téléphone: +49-3491/466 14
Fax: +49-3491/466 232
e-mail: mesrop@uni-halle.de
Formulaire d'inscription:
http://www.vervaltung.uni-halle.de/
Tagungen/tag2000#ARMENIEN
ou http://www.mesrop.uni-halle.de

L'installation du Bureau de l'OSCE à Erevan

Description badine d'un démarrage laborieux

Courrier de l'OSCE - Vol. VII n° 5 Mai 2000

Enfin c'est fait! Un mois après la date officielle de l'installation des bureaux de l'OSCE à Erevan, on est à peu près confortablement installés. La majeure partie des véhicules et de l'équipement informatique est arrivée et nous avons maintenant assez de chaises et de bureaux. Il reste encore beaucoup à faire mais nous sommes venus à bout des principales difficultés

Ça a l'air simple ? Et bien, il a fallu beaucoup d'efforts, de sueur et quelques larmes avant cette mise en route. En fait, les problèmes sont venus du trop grand choix possible Les membres de l'équipe se sont épuisés à visiter de très nombreux locaux offerts par des agents immobiliers surgis de nulle part dès l'annonce de notre arrivée à Erevan. Toujours (naturellement) conscient de nos contraintes budgétaires, il était facile d'exclure plusieurs résidences palatiales qui nous ont été montrées montrés - bien que plusieurs collègues aient eu du mal à renoncer aux saunas et aux piscines qui semblent faire partie de l'équipement des maisons de certains « nouveaux Arméniens».

Comme nous n'avions pas de budget pour entreprendre des travaux de restauration, tels que les branchements en eau et en électricité ou la reconstruction des escaliers, nous avons dû dès le début refuser d'anciens immeubles de bureaux administratifs

De ce fait, nous nous sommes rabattus sur des immeubles d'habitation dont les propriétaires vivaient ou envisageaient de vivre à l'étranger. Après avoir refusé d'anciens casinos et des parties d'hôtels, notre recherche nous a portés de plus rn plus loin du centre ville, vers des banlieues où les loyers semblaient augmenter avec la distance. Finalement, en désespoir de cause, nous nous sommes rendus à l'évidence et nous avons demandé au Ministère des affaires étrangères s'ils n'avaient pas quoi que ce soit à nous

proposer. Et nous avons pris la première propriété qu'ils nous ont montrée!

Ce fut pour nous une toute première et importante leçon! Nous pensions tout savoir, et en mieux! Alors que maintenant nous sommes logés dans une splendide maison, récemment rénovée, adaptée à notre budget, et juste la rue à traverser pour aller au Parlement. Il ne nous restait plus qu'à la meubler et obtenir la livraison de nos véhicules, en attente à Tbilissi et de notre matériel informatique - un surplus du Kosovo - stocké à Vienne. Le trajet de Tbilissi à Erevan et l'obtention des exemptions de droits de douane sont dignes d'une saga. Plus qu'à acheter les meubles de bureau à Erevan, déployer le drapeau, ouvrir notre bureau. Simple. Mais une petite difficulté a surgi

Rien n'était prévu à notre Budget 2000 pour des objets de luxe tels que chaises, bureaux, etc. Tous les crédits étaient affectés au titre de l'année précédente, date prévue pour ouvrir le bureau! Rien non plus pour les téléphones. Nos appels désespérés à Vienne ont été récompensés quand on nous a dit que nous pourrions employer les crédits 1999 - à condition de les dépenser dans les sept jours suivants, en ayant recueilli quatre offres pour tout achat, obligatoirement par appel d'offre! Erevan aura connu une période de dépenses frénétiques, mais je dois dire que notre équipe administrative et comptable est encore sous le choc.

Enfin c'est fait et nos portes sont ouvertes. Nous n'avons peut-être qu'une seule boîte e-mail sur notre ordinateur portable (nous en parlons comme de notre "Internet Café "pendant que nous faisons la queue pour l'utiliser) mais les choses pourraient être pires. La Direction financière de l'OSCE recevra notre compte rendu semestriel dans les délais.

Roy Reeve, pour l'ACAM

L'Ambassadeur Roy Reeve est le chef du Bureau de l'OSCE à Erevan.

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe - OSCE

Instrument pour la paix.

L'OSCE est issue de la transformation en organisation, en décembre 1994 de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe mise en place en 1975 avec l'Acte final d'Helsinki.

L'OSCE s'est progressivement institutionnalisée et a développé ses compétences au fil des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement, et des événements, avec un important rôle opérationnel depuis son engagement dans la stabilisation en cours en Europe du sud-est.

L'OSCE comprend tous les États européens, y compris la Russie, ainsi que tous les autres États issus de l'ex-URSS, les États-Unis et le Canada, soit 54 États participants (la République fédérale de Yougoslavie fait l'objet d'une mesure de suspension depuis 1992). Tous les États membres sont sur un pied d'égalité : décisions uniquement par consensus. L'OSCE est dotée d'une présidence annuelle, d'un Secrétaire général et d'une structure administrative légère (environ 150 personnes). Son siège est à Vienne en Autriche. Le Conseil permanent se réunit chaque semaine au niveau des Représentants permanents et prend la plupart des décisions. Le budget 1999 (non compris le budget de l'importante mission au Kosovo) se monte à 104 millions d'euros.

L'OSCE assume aujourd'hui une triple fonction :

Forum de négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements

Instrument de diplomatie préventive, au travers d'un dialogue politique permanent mené à Vienne et de l'action menée par la présidence en exercice, d'activités de médiation (existence d'un Haut Commissaire aux Minorités nationales depuis juillet 1992, du "Groupe de Minsk" pour le conflit du Haut-Karabagh etc.) et d'une vingtaine de missions de longue durée déployées dans certains États d'Europe du sud-est et de l'ex-URSS

Enceinte de réflexion sur l'architecture européenne de sécurité (élaboration de la Charte européenne de sécurité adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999)

Texte complet de l'Avis de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Un événement politique.

Demande d'adhésion de l'Arménie au Conseil de l'Europe Avis n° 221 (2000)[1]

- 1 La République d'Arménie a déposé, le 7 mars 1996, une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Par sa Résolution (96) 21 du 15 mai 1996, le Comité des Ministres a invité l'Assemblée à formuler un avis sur cette demande, conformément à la Résolution statutaire 51 (30A).
- 2. Le Parlement arménien a obtenu le statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 26 janvier 1996. L'examen de cette demande a été lié à l'adoption de la Recommandation 1247 (1994) relative à l'élargissement du Conseil de l'Europe, dans laquelle l'Assemblée a déclaré: «En raison de leurs liens culturels avec l'Europe, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie auraient la possibilité de demander leur adhésion à condition qu'ils indiquent clairement leur volonté d'être considérés comme faisant partie de l'Europe.»
- 3. Des délégations de l'Assemblée ont observé les élections présidentielles de mars 1998 et les législatives de juillet 1995 et mai 1999.
- 4. Depuis 1996, l'Arménie participe à diverses activités du Conseil de l'Europe dans le cadre de programmes intergouvernementaux de coopération et d'assistance, ainsi qu'aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions par le biais de sa délégation d'invités spéciaux.
- 5. L'Arménie est Partie à la Convention culturelle européenne et à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, ainsi que membre de l'Accord partiel ouvert en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs, et membre associé de la Commission de Venise, avec laquelle elle a développé une étroite coopération. De même, l'Assemblée prend note du fait que l'Arménie a demandé à adhérer à la Convention sur l'extradition et à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière, et qu'elle a récemment signé six autres conventions du Conseil de l'Europe.
- L'Assemblée considère que l'Arménie progresse vers une société démocratique pluraliste respectueuse des droits de l'homme et de l'Etat de droit, et qu'elle est capable et a la volonté, dans le sens de l'article 4 du Statut du Conseil de l'Europe, de poursuivre les réformes démocratiques engagées pour mettre l'ensemble de la législation et de la pratique en conformité avec les principes et les normes du Conseil de l'Europe.
- 7 En demandant à l'Assemblée de formuler un avis sur la demande d'adhésion, le Comité des Ministres a rappelé «qu'un rapprochement significatif des pays du Caucase avec le Conseil de l'Europe exigerait non seulement la mise en œuvre de réformes démocratiques substantielles, mais aussi leur engagement de résoudre les situations conflictuelles par voies pacifiques».
- 8. L'Assemblée parlementaire considère que l'adhésion des deux pays, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, pourrait contribuer à l'instauration d'un climat de confiance nécessaire pour la solution du conflit dans le Haut-Karabakh.

EUROPE

- 9. L'Assemblée considère que le Groupe de Minsk de l'OSCE est le cadre optimal pour les négociations d'un règlement pacifique de ce conflit.
- 10. L'Assemblée prend note de la lettre du Président de l'Arménie dans laquelle il s'engage à respecter l'accord de cessez-le-feu jusqu'à ce que la solution définitive au conflit soit trouvée et à poursuivre les efforts pour arriver à sa solution pacifique et négociée sur la base de compromis acceptables pour toutes les parties concernées.
- 11. Les Présidents des deux pays ont intensifié la fréquence de leurs rencontres. Les présidents des Parlements d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie ont décidé de mettre en place la coopération parlementaire régionale, comprenant notamment des réunions des présidents des parlements et des séminaires parlementaires à tenir dans les trois capitales et à Strasbourg. La première rencontre dans la région, qui a eu lieu à Tbilissi, en septembre 1999, a permis d'engager une dynamique de confiance et de détente entre les délégations parlementaires de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.
- 12. L'Assemblée appelle les responsables arméniens et azéris à poursuivre leur dialogue pour finalement aboutir à une solution pacifique du conflit dans le Haut-Karabakh et à activer une coopération régionale.
- 13. L'Assemblée prend note des lettres du Président de l'Arménie, du président du parlement, du Premier ministre, ainsi que des présidents des partis politiques représentés au parlement, et note que l'Arménie s'engage à respecter les engagements énumérés ci-dessous:
- i. en matière de conventions:
- a. à signer au moment de son adhésion la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH), telle qu'amendée par ses Protocoles nos 2 et 11, et les Protocoles nos 1, 4, 6 et 7;
- b.. à ratifier la CEDH et ses Protocoles nos 1, 4, 6 et 7 dans l'année suivant son adhésion;
- c. à signer et à ratifier, dans un délai d'un an suivant son adhésion, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants et ses protocoles;
- d. à signer et à ratifier, dans un délai d'un an suivant son adhésion, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires;
- e. à signer et à ratifier, dans un délai d'un an suivant son adhésion, la Charte européenne de l'autonomie locale;
- f. à signer et à ratifier, dans un délai de deux ans suivant son adhésion, la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière et ses protocoles additionnels, ainsi que les Conventions du Conseil de l'Europe relatives à l'extradition, à l'entraide judiciaire en matière pénale et celle relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, au transfèrement des personnes condamnées et à appliquer entre-temps leurs principes fondamentaux;
- g. à signer dans un délai de deux ans suivant son adhésion, la Charte sociale du Conseil de l'Europe, à la ratifier dans un délai de trois ans suivant son adhésion et, dès à présent, à s'efforcer de mettre en œuvre une politique conforme aux principes qu'elle contient;
- h. à signer l'Accord général sur les privilèges et immunités et ses protocoles additionnels au moment de son adhésion et à le ratifier dans un délai d'un an suivant son adhésion;
- ii. en matière de conflit dans le Haut-Karabakh:
- a poursuivre les efforts pour résoudre ce conflit exclusivement par des moyens pacifiques;
- b à utiliser l'influence considérable qu'elle a sur les Arméniens du Haut-Karabakh pour encourager la résolution du conflit;
- c régler les différends internationaux et internes par des moyens pacifiques et selon les principes de droit international (obligation qui incombe à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe), en rejetant résolument toute menace d'employer la force contre ses voisins;

EUROPE

- iii. en matière de législation interne:
- a. à adopter, dans un délai d'un an suivant l'adhésion, la deuxième partie (spécifique) du Code pénal, abolissant ainsi de iure la peine de mort et dépénalisant les relations homosexuelles entre adultes consentants;
- b. à adopter, dans un délai de six mois suivant l'adhésion, la loi sur l'ombudsman;
- c. à adopter, dans un délai d'un an suivant l'adhésion, une nouvelle loi sur les médias;
- d. à adopter, dans un délai d'un an suivant l'adhésion, une nouvelle loi sur les partis politiques;
- e. à adopter, dans un délai d'un an suivant l'adhésion, une nouvelle loi sur les organisations non gouvernementales;
- f. à adopter, dans un délai de six mois suivant l'adhésion, la loi sur le transfert du système pénitentiaire, y compris les centres de détention provisoire et les colonies de travail, de l'autorité du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Sécurité nationale à celle du ministère de la Justice en garantissant ainsi une réforme vaste du système pénitentiaire, y compris sa démilitarisation et à assurer la mise en œuvre effective de cette loi dans un délai de six mois après son adoption sauf pour ce qui est du transfert effectif des centres de détention provisoire et des colonies de travail, qui doit intervenir dans un délai d'un an après l'adoption de cette loi;
- g. à adopter, dans un délai d'un an suivant l'adhésion, la loi sur la fonction publique;
- h. à amender, avant la tenue des prochaines élections locales, la législation actuelle relative aux pouvoirs des autorités locales en vue d'accroître leurs compétences et leur autonomie, en tenant compte des recommandations formulées en la matière par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE);
- à remédier avant la tenue de prochaines élections aux lacunes de la nouvelle loi électorale, notamment en ce qui concerne la procédure relative au travail des commissions électorales et des autorités chargée d'établir les listes électorales;
- iv. en matière de droits de l'homme:
- a à mettre pleinement en œuvre la réforme du système judiciaire, afin de garantir, inter alia:
- la totale indépendance de la magistrature;
- l'accès immédiat et sans restrictions à un avocat de la défense dans les affaires pénales (obligatoire pour les mineurs); au besoin, les frais et dépens devraient être pris en charge par l'Etat;
- b. à veiller à ce que toutes les Eglises ou communautés religieuses et notamment celles dites «non traditionnelles» puissent pratiquer leur culte sans discrimination;
- c. à coopérer pleinement avec les ONG pour que les droits des prisonniers ainsi que ceux des appelés soient respectés;
- d. à adopter une loi sur un service de remplacement conforme aux normes européennes dans les trois années suivant l'adhésion, et, entre-temps, à amnistier les objecteurs de conscience purgeant actuellement des peines de prison ou servant dans des bataillons disciplinaires, en les autorisant (une fois la loi sur le service de remplacement entrée en vigueur) à faire leur service militaire dans des unités non armées ou dans un service civil de remplacement;
- e. à transformer la chaîne nationale de télévision en chaîne publique, gérée par un conseil d'administration indépendant;
- v. en matière de suivi des engagements:
- a. à coopérer pleinement à la mise en œuvre de la Résolution 1115 (1997) de l'Assemblée sur la création d'une commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi),
- b. à coopérer pleinement au processus de contrôle établi en vertu de la Déclaration du Comité des Ministres du 10 novembre 1994 (95e session).
- 14 L'Assemblée parlementaire reconnaît que l'Arménie partage pleinement sa conception et son interprétation des engagements conclus tels qu'ils sont indiqués au paragraphe 13, et qu'elle a l'intention:

EUROPE

- i. de s'assurer que le parlement est tenu pleinement informé de l'enquête relative aux événements du 27 octobre 1999, conformément à la législation en vigueur;
- ii. d'octroyer un accès à la Cour constitutionnelle, dans les deux ans suivant l'adhésion, également au gouvernement, au procureur général, aux tribunaux à tous les niveaux et, dans des cas spécifiques, aux individus;
- iii. d'entreprendre la réforme du Conseil judiciaire en vue d'accroître son indépendance dans les trois ans suivant l'adhésion;
- iv. de mettre sur pied sans délai une procédure de suivi, conforme aux normes du Conseil de l'Europe, des plaintes concernant des allégations de mauvais traitement lors de la garde à vue, dans les centres de détention préventive, dans les prisons et dans l'armée, et de s'assurer que ceux qui se sont rendus coupables de ces actes seront punis selon le droit applicable;
- v. de considérer, au moins partiellement, la période de service dans un bataillon disciplinaire comme un service militaire obligatoire, et de s'assurer que la durée de la peine à effectuer dans un tel bataillon puisse être raccourcie si le soldat fait preuve de bonne conduite;
- vi. de faire particulièrement attention au sort des enfants abandonnés et de ceux qui se trouvent en conflit avec la loi.
- 15. Sur la base de ces engagements, l'Assemblée est d'avis que l'Arménie est capable et a la volonté, conformément à l'article 4 du Statut du Conseil de l'Europe, de se conformer aux dispositions de l'article 3 de ce Statut précisant les conditions requises pour pouvoir adhérer au Conseil de l'Europe: «Tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il s'engage à collaborer sincèrement et activement à la poursuite du but (du Conseil de l'Europe).»
- 16. En vue d'assurer le respect de ces engagements, l'Assemblée décide de suivre de près, dès son adhésion, la situation en Arménie dans le cadre de sa Résolution 1115 (1997).
- 17. Etant entendu que les engagements énumérés ci-dessus sont fermes et qu'ils seront honorés dans les délais impartis, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:
- i. d'inviter l'Arménie à devenir membre du Conseil de l'Europe;
- ii. d'attribuer à l'Arménie quatre sièges à l'Assemblée parlementaire, et demande que les ressources supplémentaires nécessaires soient dégagées.
- 18. Par ailleurs, afin de permettre à l'Arménie de respecter ses obligations et ses engagements, l'Assemblée recommande également au Comité des Ministres de soutenir les programmes d'assistance spécifiques à ce pays dans le cadre des activités pour le développement et la consolidation de la stabilité démocratique (Adacs). De plus, l'Assemblée recommande que la Banque de développement du Conseil de l'Europe apporte son aide, le cas échéant.
- [1]. Discussion par l'Assemblée, le 28 juin 2000 (21e séance). Voir Doc. 8747, rapport de la commission des questions politiques (rapporteur: M. Volcic) et Doc. 8756, avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (rapporteur: M. Spindelegger). Texte adopté par l'Assemblée le 28 juin 2000 (21e séance).

BULLETIN DE L'ACAM n° 45 - Juillet - Septembre 2000